



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 8 novembre 2022

GESTION DE L'EAU : ASSOULISSEMENT DES MESURES DE RESTRICTION

Les derniers épisodes pluvieux ont permis une amélioration sensible de la situation et notamment sur la Charente et la Seugne.

Même si la sortie de l'étiage nécessite encore plus de pluies régulières, l'amélioration de la situation hydrologique permet d'alléger certaines restrictions.

En conséquence, Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a décidé des mesures suivantes pour le remplissage des mares de tonne, **à compter du mercredi 9 novembre 2022** :

- Levée des mesures d'interdiction sur les bassins du Fleuve Charente et de la Seugne en autorisant le remplissage et la remise à niveau, limités à une surface inférieure à 1 ha ;
- Maintien du remplissage et de la remise à niveau limités à 1 ha avec calendrier sur les bassins de Rochefort Nord et Rochefort Sud.

Il est rappelé que la situation hydrologique reste préoccupante sur le département et la vigilance de chacun reste de mise.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Remplissage des mares de tonne :

Bassin	Règles de gestion
Curé et Sèvre Niortaise	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Mignon	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Marais de Rochefort Nord	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha selon le calendrier annexé
Marais de Rochefort Sud	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha selon le calendrier annexé
Fleuve Charente	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha
Boutonne et affluents	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Antenne et Rouzille	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Seudre	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Seugne	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha
Marais bord de Gironde Nord	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha
Marais bord de Gironde Sud	Remplissage et remise à niveau limités à une surface inférieure à 1 ha
Isle bassin aval	Interdiction de remplissage et de remise à niveau
Dronne aval	Interdiction de remplissage et de remise à niveau

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)